



FAQ OPTION TRANSMISSION

Version 2023.04

PARRAIN / FILLEUL / CLAUSE
BÉNÉFICIAIRE

AGENCE / CAISSE DE
RATTACHEMENT DU FILLEUL

PRODUITS ÉLIGIBLES À
L'OPTION TRANSMISSION

DÉROGATION TARIFAIRE

OUTILS MIS À DISPOSITION –
MYASSUR / WEBASSUR

FICHE COMMERCIALE



FAQ OPTION TRANSMISSION

PARRAIN / FILLEUL / CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

- ▶ Le parrain doit-il être obligatoirement détenteur de contrat d'assurance vie BPCE Vie et/ou CNP ?
 - Non, si le parrain est un client Premium, il peut être détenteur ou non de contrat d'assurance vie. La seule obligation est d'être client d'une Caisse d'Epargne
 - S'il est grand public il doit être détenteur d'un contrat d'assurance vie premium à la Caisse d'Epargne
- ▶ Le filleul doit-il obligatoirement être héritier ou bénéficiaire du parrain ?
 - Le filleul est toute personne physique susceptible de recevoir des fonds suite au décès du parrain. Il peut être bénéficiaire sur un contrat d'assurance vie du parrain ou héritier de ce dernier, ou les deux.
- ▶ S'il est détenteur d'un contrat d'assurance vie, est-ce que le parrain peut modifier la clause bénéficiaire après la mise en place de l'Option Transmission sur le contrat du filleul ?
 - Oui. Le parrain est libre de modifier la clause bénéficiaire de son contrat comme bon lui semble. Le parrain n'a aucune obligation d'informer le filleul lorsqu'il veut modifier la clause bénéficiaire de son contrat à moins que le bénéficiaire soit acceptant.
 - NB : Les Filleuls ne doivent pas être informés par le conseiller qu'ils sont bénéficiaires sur le contrat d'assurance vie du parrain.

PARRAIN / FILLEUL / CLAUSE BÉNÉFICIAIRE (SUITE)

- ▶ **Peut-on mettre en place une option transmission pour un filleul lorsque le contrat du parrain est en co-adhésion ?**
 - En principe, l'activation de l'option (i.e. réinvestissement sans frais) sera possible que si c'est effectivement le décès du parrain (en 2t1 ou 2t2) qui entraîne le versement de capitaux décès au filleul.
 - En tout état de cause, dans l'éventualité où le décès du parrain n'entraîne pas la clôture du contrat, le filleul pourra toujours bénéficier d'un réinvestissement sans frais des sommes (autres que les capitaux décès) perçus à l'occasion du décès du parrain comme prévu dans le descriptif de l'option. Le filleul pourra bénéficier également des garanties d'assistance même si le contrat du parrain n'est pas dénoué.
 - En conclusion, rien n'empêche actuellement la proposition de l'Option Transmission au filleul d'un parrain détenteur d'un contrat en co-adhésion mais ce n'est pas la cible la plus adaptée.

- ▶ **Peut-on mettre en place pour le filleul une option transmission lors de la souscription d'un contrat en co-adhésion ou lors de la mise en place d'un avenant sur un contrat en co-adhésion?**
 - Non, l'Option transmission n'est possible que si le contrat du filleul est en adhésion simple



FAQ OPTION TRANSMISSION

PARRAIN / FILLEUL / CLAUSE BÉNÉFICIAIRE (SUITE)

- ▶ Est-ce que le parrain peut avoir plusieurs filleuls?
 - Oui, c'est possible

 - ▶ Est-ce que le filleul peut avoir plusieurs parrains sur un même contrat ?
 - Non. Ce n'est pas possible, il faut une option transmission par contrat du filleul

 - ▶ Est-ce que le filleul peut ouvrir plusieurs contrats avec un même parrain ?
 - Oui, c'est possible
-
- ▶ Lorsque le parrain modifie sa clause bénéficiaire, est-ce que l'Option Transmission est « détopée » du contrat du filleul initial ?
 - Non. Il n'y a pas de lien entre clause bénéficiaire et option transmission. Par conséquent, en cas de modification de clause bénéficiaire, l'Option Transmission reste sur le contrat du filleul initial. Pour rappel, l'Option Transmission est gratuite aussi bien pour le parrain que pour le filleul



FAQ OPTION TRANSMISSION

AGENCE / CAISSE DE RATTACHEMENT DU FILLEUL

- ▶ Le parrain et le filleul doivent-ils être rattachés au même établissement ?
 - Oui, le parrain et le filleul doivent être rattachés au même établissement.

- ▶ Le parrain et le filleul doivent-ils être rattachés à la même agence ?
 - Non, le parrain et le filleul peuvent être rattachés à des agences différentes. Il faut noter que les commissions sont touchées par l'agence auprès de laquelle le filleul souscrit son contrat.



FAQ OPTION TRANSMISSION

Produits Eligibles à l'Option Transmission

- ▶ Sur quels contrats, le filleul pourra-t-il mettre en place l'Option Transmission ?
 - Lors d'une nouvelle adhésion à un contrat d'assurance vie, il sera possible de mettre en place l'Option Transmission sur un contrat : **Millevie Premium 2 et Millevie Infinie 2.**

NB : Pour ces deux contrats, dans le cadre de l'Option Transmission, le **montant minimum de versement initial est abaissé à 1500 €**

- La mise en place de l'Option Transmission sur un contrat existant pourra se faire sur les contrats :
 - ✦ **Millevie Essentielle / Millevie Essentielle 2**
 - ✦ **Millevie Premium / Millevie Premium 2**
 - ✦ **Millevie Infinie / Millevie Infinie 2**

FAQ OPTION TRANSMISSION

DÉROGATION TARIFAIRE

- ▶ Comment saisir les droits d'entrée 0% ? Quel schéma délégataire s'applique ? Faut-il la signature au contrat du délégataire CE ? Faut-il valider le motif « Geste commercial » sur MyASSUR / WebAssur ?
 - **A partir de l'adhésion** avec mise en place de l'option Transmission pour le filleul (ou mise en place de l'Option Transmission sur un contrat déjà détenu par le filleul) **et jusqu'au décès du parrain**, il n'y a pas de dérogation spécifique de frais d'entrée.
 - ✦ Se référer à la politique commerciale de l'entreprise sur la commercialisation de l'Option transmission
 - ✦ Si régime dérogatoire (ex. droit d'entrée à 0% avec 30% d'UC), sélectionner le motif « Gestion commerciale » et appliquer le schéma délégataire
 - **A partir de la date de décès du parrain, et pendant 24 mois**, si le filleul effectue des versements sur son contrat ouvert avec l'Option transmission : Saisir le montant dans la zone « Dont montant recyclé => Outil MyAssur » ou « Versement => Outil WebAssur »
 - ✦ Si les fonds issus de la succession ne sont pas encore versés au filleul, la demande de versement complémentaire faite par « l'Agence successions » est saisie via WebAssur.
 - ✦ A noter que, dans le cadre de l'Option Transmission, il faudra bien saisir dans la zone « Dont montant recyclé » ou « Versement », toutes les sommes versées par le filleul sur son contrat, **y compris si ces sommes ne proviennent pas de la succession ou d'un contrat d'assurance vie, et ce dans les 24 mois suivant la date de décès du parrain**. Ainsi, la dérogation de frais pourra s'appliquer à l'ensemble des montants versés.

FAQ OPTION TRANSMISSION

DÉROGATION TARIFAIRE (SUITE)

► Ecran MyAssur (fonds issus du compte client filleul)

Si les fonds ont déjà été versés au filleul sur son compte bancaire, la demande de versement complémentaire faite par « l'Agence successions » est saisie via MyAssur.

Comme le contrat du filleul est topé avec « Option transmission » alors les frais sont automatiquement dérogés à zéro lorsque le conseiller renseigne le champ « Dont montant recyclé ». Pas de motif de dérogation à sélectionner

■ Saisie d'un versement complémentaire - Contrat PREMI345026

1. Caractéristiques 2. Versement Complémentaire 3. Récapitulatif 4. Confirmation

Seuls les RIB associés à un compte de dépôts (de paiements) ou à un compte externe (hors groupe BPCE) sont affichés. Les RIB de compte d'épargne ne sont pas éligibles.

Le bouton « Dispositions Particulières » est accessible en cas d'application de la politique commerciale

Champs obligatoires

Versement complémentaire

Option Transmission présente dans le contrat

Montant du versement* : 20 000,00 EUR

Dont montant recyclé : 20 000,00 EUR

Taux de frais : Les frais d'entrée sont à 0 % dans le cadre de l'Option Transmission

à la date du (date signature)* : 09/02/2023

► Ecran WebAssur

■ MILLEVIE Infinie - Versement Complémentaire

■ 1. Agence 2. Adhérent(s) 3. Représentants 4. Versement complémentaire 5. Répartition des versements

Versement complémentaire

	Montant en euros (Frais compris)
Versement	20 000,00 EUR

Frais sur versement : 0,00 %

Justification :
Adossement concurrence
Réinvestissement suite à un décès (provenance CNP)
Tarif collaborateur groupe
Geste commercial
Recyclage (provenance NA)

IBAN

Attention : L'IBAN saisi doit être associé à un compte de dépôt (de paiements) éligible. Les RIB d'épargne ne sont pas éligibles.

■ MILLEVIE Infinie - Versement Complémentaire

■ 1. Agence 2. Adhérent(s) 3. Représentants 4. Versement complémentaire 5. Répartition des versements

Versement complémentaire

	Montant en euros (Frais compris)
Versement	20 000,00 EUR

Frais sur versement : 0,00 %

Justification :
Adossement concurrence
Réinvestissement suite à un décès (provenance CNP)
Tarif collaborateur groupe
Geste commercial
Recyclage (provenance NA)

IBAN

Attention : L'IBAN saisi doit être associé à un compte de dépôt (de paiements) éligible. Les RIB de compte d'épargne ne sont pas éligibles.

FAQ OPTION TRANSMISSION

OUTILS MIS À DISPOSITION – MYASSUR / WEBASSUR

- ▶ Des formulaires de demande sur WebAssur sont-ils accessibles ?
 - Une demande d'adhésion ou d'avenant sur contrat existant doit être formulée via l'outil MyAssur. En cas de disposition particulière (demande d'une clause en texte libre, ...) ou indisponibilité de MyAssur, la demande peut être formulée via WebAssur

- **Adhésion à l'option transmission via MyASSUR par affaire nouvelle (Possible uniquement sur MILLEVIE Infinie 2 et MILLEVIE Premium 2)**

■ Saisie d'un contrat VIE : MILLEVIE Infinie 2

1. Mode de gestion 2. Caractéristiques 3. Investissement et Options 4. Clause bénéficiaire 5. Récapitulatif 6. Confirmation

* Champs obligatoires

Choix du mode de gestion

Présence de deux assurés * : Option Transmission * : ☐ Non ☒ Oui

Mode de gestion sélectionné * :

Option Transmission

Parrain * :

Rechercher une personne

* Champs obligatoires

Critères de recherche

Etablissement : 338

Type de personne : ☒ Physique ☐ Morale

Par identifiant

Número de personne :

ou

Número de client Assurance :

Par identité

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

■ Saisie d'un contrat VIE : MILLEVIE Infinie 2

1. Mode de gestion 2. Caractéristiques 3. Investissement et Options 4. Clause bénéficiaire 5. Récapitulatif 6. Confirmation

* Champs obligatoires

Choix du mode de gestion

Présence de deux assurés * : Option Transmission * : ☐ Non ☒ Oui

Mode de gestion sélectionné * :

Option Transmission

Parrain * :

Credit	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Actions
MR	DUPOND	GABRIEL	27/06/1956	59 RUE DE LA GRANDE CORVEE 57810 DONNELAY	

Número de contrat :

FAQ OPTION TRANSMISSION

OUTILS MIS À DISPOSITION – MYASSUR / WEBASSUR

- **Adhésion à l'option transmission via MyASSUR par Avenant (Possible uniquement sur MILLEVIE Essentielle 1&2, Infinie 1&2 et MILLEVIE Premium 1&2)**

■ **Saisie d'un avenant** [Aide](#)

1. Caractéristiques 2. Option Transmission 3. Récapitulatif 4. Confirmation

Option Transmission

Parrain* : [Rechercher](#) [?](#)

[Abandonner](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

■ **Rechercher une personne**

* Champs obligatoires

Critères de recherche

Etablissement : 338

Type de personne : ☒ Physique ☐ Morale

Par identifiant

Numéro de personne :

ou

Numéro de client Assurance :

Par identité

Nom : DUPOND

Prénom :

Date de naissance : jj/mm/aaaa

[Switch theme »](#) [Abandonner](#) [Effacer](#) [Rechercher](#)

■ **Saisie d'un avenant** [Aide](#)

1. Caractéristiques 2. Option Transmission 3. Récapitulatif 4. Confirmation

Option Transmission

Parrain* : [?](#)

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Actions
MR	DUPOND	ALAIN	04/10/1949	63 RUE DE LA GRANDE CORVEE 31410 CAPENS	?

Numéro de contrat : [?](#)

[Abandonner](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

FAQ OPTION TRANSMISSION

OUTILS MIS À DISPOSITION – MYASSUR / WEBASSUR

- **Adhésion à l'option transmission via WebAssur par Affaire nouvelle (Possible uniquement sur MILLEVIE Infinie 2 et MILLEVIE Premium 2)**

WebAssur  **Millevie Infinie 2 - Adhésion**

1. Agence 2. Adhérent(s) 3. Représentants 4. **Option Transmission** 5. Versements 6. Répartition des versements
7. Options d'arbitrages 8. Garanties 9. Bénéficiaires

Option Transmission

Option Transmission * : ☒ Oui
☐ Non

Parrain 

Etablissement * :

Numéro de personne * : Numéro de client Assurances : 

Civilité * :

Nom d'usage : Prénom * :

Nom de naissance * :

Date de naissance * : 

Lieu de naissance * : Code Insee naissance * :

Profession :

☐ Le parrain réside à l'étranger

Adresse * : Ville * :

Code Postal * :

Email :

Référence du contrat

N° de contrat : 

Ajouter

FAQ OPTION TRANSMISSION

OUTILS MIS À DISPOSITION – MYASSUR / WEBASSUR

- Adhésion à l'option transmission via WebAssur par Avenant (Possible uniquement sur MILLEVIE Essentielle 1&2, Infinie 1&2 et MILLEVIE Premium 1&2)

WEBASSUR

WebAssur

■ Sélection de l'opération

■ 1. Identification 2. Sélection de l'opération

Choix de l'opération

Opération * :

Référence du contrat

No. de contrat * :

Produit : MILLEVIE Infinie

Choix de l'acte de gestion

Famille d'actes * :

Acte de gestion * :

[Formulaire vierge](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

WebAssur

■ MILLEVIE Infinie - Mise en place de l'Option Transmission

■ 1. Agence 2. Adhèrent 3. Représentants 4. Option Transmission

Option Transmission

Option Transmission * : ☐ Oui

Parrain ?

Etablissement * :

Numéro de personne * :

Numéro de client Assurances :

Civilité * :

Nom d'usage :

Prénom * :

Nom de naissance * :

Date de naissance * :

Lieu de naissance * :

Code Insee naissance * :

Profession :

☐ Le parrain réside à l'étranger

Adresse * :

Ville * :

Code Postal * :

Email :

Référence du contrat

N° de contrat :

[Ajouter](#)



FAQ OPTION TRANSMISSION

FICHE COMMERCIALE

- ▶ Quel document puis-je remettre au Parrain (PLV / plaquette) ?
 - Un dépliant peut être remis au parrain, ainsi qu'un Bon de recommandation que le parrain pourra remettre au filleul pour un rendez-vous avec le conseiller en gestion de patrimoine
 - L'annexe « descriptif Option Transmission » qui présente les conditions particulières liées à l'Option Transmission s'éditera automatiquement et devra être remise au client.
 - La page produit disponible depuis le lien : <https://www.caisse-epargne.fr/epargner/option-transmission/#anchor-avantages>